



Déclaration de répudiation

Informations pratiques

Cette notice explicative vous renseigne sur les conditions à remplir et les éléments à fournir pour enregistrer une déclaration de répudiation qui vous permet, en tant qu'héritier·e, de renoncer de manière définitive à votre qualité d'héritier·e. Vous n'aurez plus droits aux actifs de la succession et ne serez pas tenu·e responsable des dettes successorales.

1. Conditions pour répudier une succession

- Être héritier·e d'une personne décédée (art. 457 et suivants du Code civil suisse):

Héritier·e légal·e: sont héritier·e·s légaux·ales les enfants du·de la défunt·e et leurs descendant·e·s, à défaut le père et la mère du·de la défunt·e et leurs descendant·e·s, à défaut les grands-parents du·de la défunt·e et leurs descendant·e·s. Le·la conjoint·e ou le·la partenaire enregistré·e survivant·e a droit, en concours avec les descendant·e·s, à la moitié de la succession, en concours avec le père, la mère ou leur postérité aux trois quarts de la succession, et à défaut à la succession toute entière. S'il n'y a pas d'héritier·e·s, la succession est dévolue au canton du dernier domicile.

Héritier·e institué·e: sont héritier·e·s institué·e·s les personnes auxquelles reviendront, à teneur d'un testament ou d'un pacte successoral, une quote-part de la succession ou sa totalité.

- Agir dans les 3 mois suite au décès ou la connaissance de la qualité d'héritier·e OU dans le délai prolongé par le tribunal
- Ne pas avoir géré les biens de la personne défunte après son décès (paiement de factures, appropriation de biens, mouvements sur un compte bancaire, etc.)
- Si vous signez au nom de l'héritier·e: avoir une procuration écrite de l'héritier·e
- Si l'héritier·e est sous curatelle: avoir l'accord de l'autorité de protection de l'adulte OU l'accord écrit de l'héritier·e si il·elle a sa capacité de discernement et la curatelle ne limite pas ses droits civils

2. Documents à fournir

- **Original** de la déclaration de répudiation (page 3) remplie, datée et signée
- **Original** du formulaire de renseignements sur la liste des héritier·e·s (pages 4 et suivantes)
- Si la personne est décédée hors du canton de Genève: **copie de l'acte de décès**
- Si l'héritier·e est sous curatelle:
 - **Copie** de l'accord écrit signé de l'héritier·e si il·elle a sa capacité de discernement et que la curatelle ne limite pas ses droits civils
 - Ou **Copie de l'autorisation** délivrée par l'autorité de protection
- Si vous répudiez au nom d'une autre personne adulte: **copie de la procuration**

Si la situation l'exige, le Tribunal peut réclamer tout justificatif supplémentaire.

3. Dépôt de la demande

- Le formulaire et les autres documents à fournir peuvent être transmis au tribunal en 1 exemplaire:
 - **Par courrier**, pli simple ou pli recommandé
Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, secteur Justice de paix
Rue des Glacis-de-Rive 6, Case postale 3950
1211 Genève 3
 - Ou **Au guichet:** Rue des Glacis-de-Rive 6, 1207 Genève entre 10h et 13h



4. Informations

- Le délai estimé de traitement du formulaire par le tribunal est d'environ 5 jours ouvrables.
- Cette démarche est gratuite.
- **L'héritier·e qui ne répudie pas dans les trois mois** suivant le décès ou la connaissance de sa qualité d'héritier·e accepte purement et simplement la succession (art. 566 et suivants du Code civil suisse).
- La succession répudiée par tous les héritiers du rang le plus proche est liquidée par l'Office cantonal des faillites¹.
- **En cas de liquidation par voie de faillite:** les frais funéraires peuvent être pris en compte par l'Office cantonal des faillites lors de l'état de collocation (liste des dettes) à concurrence d'un montant de Fr. 8'000.- sur présentation des factures.
- Vous pouvez répudier sur le même formulaire pour les enfants mineur·e·s dont vous avez l'autorité parentale, s'ils·elles sont également héritier·e·s dans la succession.

5. En cas de question

- Pour toute question en lien avec ce formulaire, vous pouvez vous adresser au Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, secteur Justice de paix, au guichet, par téléphone ou par courriel.
- Le tribunal n'est pas en droit de donner des conseils juridiques. Pour toute question d'ordre juridique, contactez un·e notaire, un·e avocat·e ou une permanence juridique.

¹ Office cantonal des faillites: route de Chêne 54, case postale, 1211 Genève 6



Déclaration de répudiation Formulaire

La répudiation d'une succession est un acte définitif qui supprime la qualité d'héritier-e.
Le-La répudiant-e perd ainsi son droit aux actifs et n'est pas responsable des dettes
successorales (articles 566 et suivants du Code civil (CC)).

Données personnelles du-de la répudiant-e :

Nom(s)

Prénom(s)

Date de naissance

Adresse

.....

N° de téléphone Courriel

Lien de parenté avec le-la défunt-e :

Si vous souhaitez répudier également au nom de votre ou vos enfants mineur-e-s, précisez
ses-leurs nom-s, prénom-s et date de naissance ci-après:

.....

.....

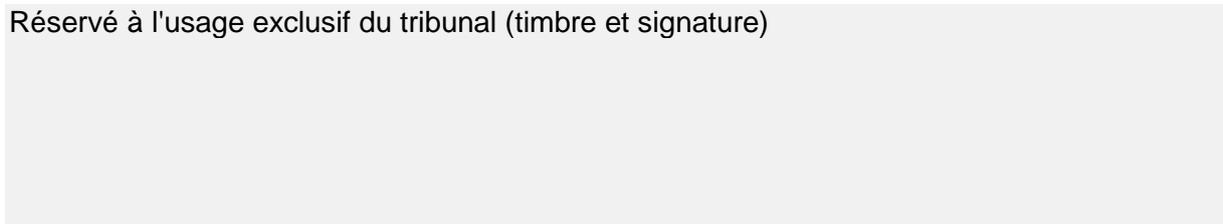
déclare répudier, sans réserve ni condition, la succession de :

Nom(s) et prénom(s) du-de la défunt-e:

Date de son décès :

Lieu et date : Signature :

Réservé à l'usage exclusif du tribunal (timbre et signature)





Renseignements sur les héritier·e·s légaux·ales Formulaire

Ce formulaire permet au tribunal de collecter des informations utiles pour la suite de la procédure. Il ne vaut pas certificat d'héritier.

Succession de :

Nom(s) :

Prénom(s) :

Décédé·e le :

Je, soussigné·e, (*indiquez vos nom et prénom*)
déclare qu'à ma connaissance, les informations mentionnées ci-après sont exactes.

Le·la défunt·e avait à son décès,

1. Un·e conjoint·e ou un·e partenaire enregistré·e vivant·e oui non

Si oui :

.....

(merci d'indiquer ses nom, prénom, adresse, téléphone, courriel)

2. Un ou des enfants vivant·e·s oui non

Si oui :

.....

.....

(merci d'indiquer leurs nom, prénom, adresse, téléphone, courriel)

3. *En cas de décès d'un·e enfant*, des petits-enfants vivant·e·s oui non

Si oui :

.....

.....

(merci d'indiquer leurs nom, prénom, adresse, téléphone, courriel)

Si aucune réponse n'a pu être apportée aux questions 2 et 3 :

4. Des père et mère vivant·e·s oui non

Si oui :

.....

(merci d'indiquer leurs nom, prénom, adresse, téléphone, courriel)



5. *En cas de décès du père/de la mère, un ou des frères et sœurs vivant-e-s* oui non

Si oui :

.....

.....

.....

(merci d'indiquer leurs nom, prénom, adresse, téléphone, courriel)

6. *En cas de décès de frères et sœurs, des neveux et nièces vivant-e-s* oui non

Si oui :

.....

.....

.....

(merci d'indiquer leurs nom, prénom, adresse, téléphone, courriel)

Si aucune réponse n'a pu être apportée aux questions 1 à 6 :

7. Des grands-parents vivant-e-s oui non

Si oui :

.....

(merci d'indiquer leurs nom, prénom, adresse, téléphone, courriel)

8. *En cas de décès de grands-parents, des oncles et tantes vivant-e-s* oui non

Si oui :

.....

(merci d'indiquer leurs nom, prénom, adresse, téléphone, courriel)

9. *En cas de décès d'oncles ou tantes, des cousins et cousines vivant-e-s* oui non

Si oui :

.....

.....

(merci d'indiquer leurs nom, prénom, adresse, téléphone, courriel)

Si vous avez connaissance d'un testament ou d'un pacte successoral, veuillez transmettre l'original au tribunal ou indiquer ci-après son emplacement ou la personne qui le détient:

.....

Lieu et date : **Signature :**